

CHOlet

agglomération

CHOLET AGGLOMERATION

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE

SAINT-CRISTOPHE-DU-BOIS - PLAN 1 / 3

Prescrit le 18 septembre 2017
Adopté le 19 mai 2025
Approuvé le

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président

atelierurbanova

urbanisme et architecture

Unité communale

Unité de commune déléguée

Unité parcellaire

Bât dur

Bât léger

PRESCRIPTIONS

Arbre à protéger

Élément bâti soumis à permis de démolir

Bât autorisé à changer de destination

Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Patrimoine bâti à protéger

Haie protégée

Linéaire commercial

Boisement protégé

Carrière

Centralité commerciale

Emplacement Réserve

OAP Densification

OAP Extension

Zone Humide protégée

Zonage

1AUe

1AUH

2AUe

2AUH

2AUy

AE

Agv

AL

Ap

Ar

AT

Av

AY

N

Nd

UA

UBh

UC

UE

UEg

UY

UYc

UYt

UYz

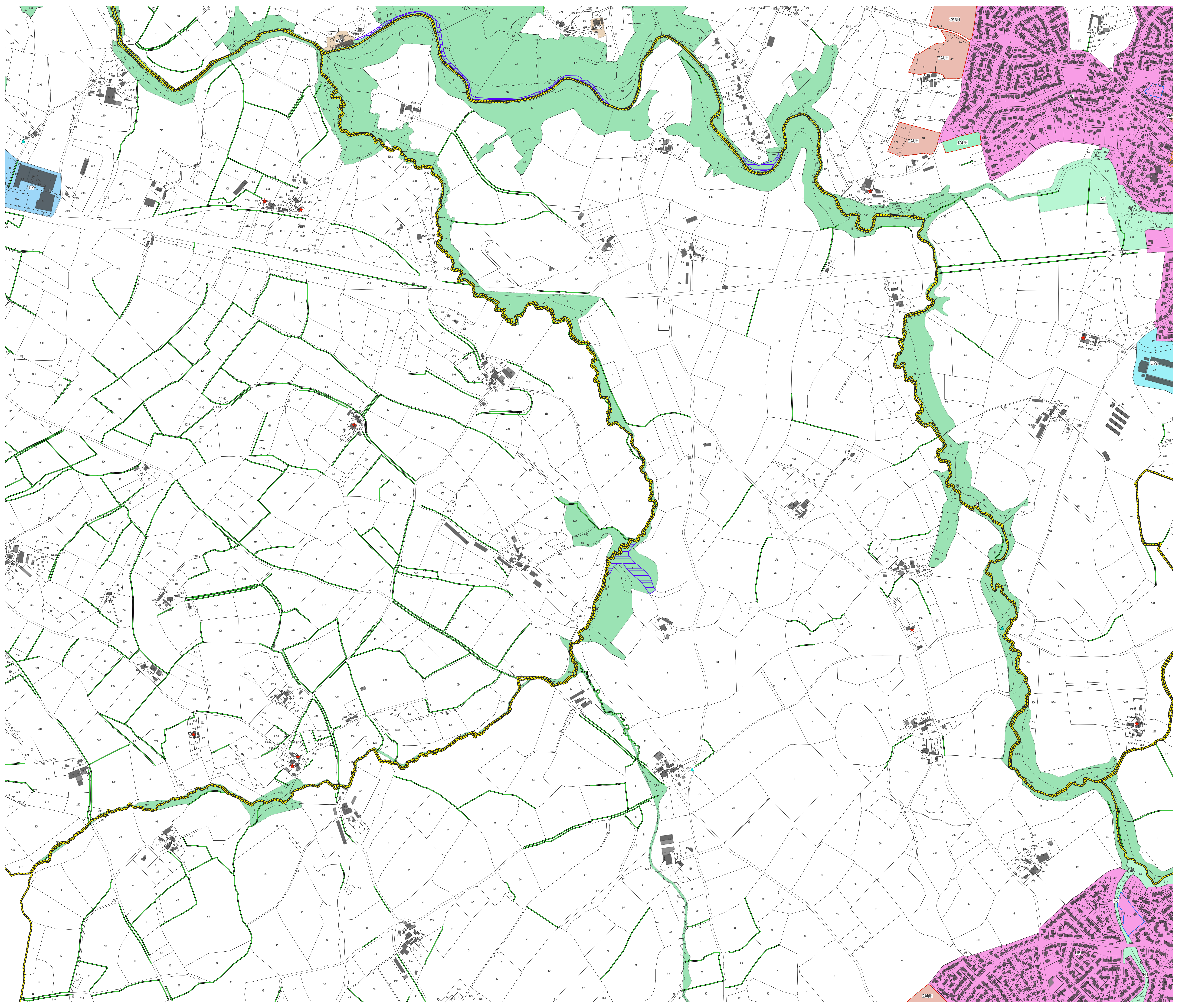
Emplacements réservés

Commune\N°\Objet\Bénéficiaire\Surface (m²)

Echelle 1:5000

0 250 500 m

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP



Emplacements réservés

Commune\N°\Objet\Bénéficiaire\Surface (m²)